La Bulgarie interdit le niqab (voile intégral) dans l’espace public

30/09/2016 à 14h10
Le parlement bulgare a adopté vendredi une loi interdisant le port du voile intégral en public. La Bulgarie devient ainsi, avec la France et la Belgique, un des rares Etats européens où une telle disposition est en vigueur.

La nouvelle législation “interdit le port sur les lieux publics de vêtements dissimulant partiellement ou complètement le visage”, sauf s’il est imposé par des raisons de santé ou par le caractère du métier exercé. Les mosquées sont affranchies de cette interdiction.

Les sanctions prévues sont une amende de 200 leva (110 francs) pour une première infraction, et de 1500 leva (830 francs) pour chaque infraction suivante.

Le niqab, jusqu’alors jamais porté par la minorité musulmane du pays, est **apparu il y a trois ans dans le quartier rom de Pazardjik** (centre) fief de l’imam autoproclamé Ahmed Moussa, condamné pour propagande islamiste radicale. Il s’est répandu à d’autres localités.

[…]

La Bulgarie, majoritairement orthodoxe, compte environ **13% de musulmans. Ces derniers sont issus des minorités turque et rom.**
L’adoption de la loi, à un mois de l’élection présidentielle du 6 novembre, a provoqué les **vives protestations du parti de la minorité turque MDL** qui a reproché aux autres partis de

“semer l’intolérance religieuse”. Les 30 députés du MDL ont boycotté le vote.

Le gouvernement minoritaire de centre-droit de Boïko Borissov a en revanche bénéficié du **soutien d’une formation nationaliste, le Front patriotique, auteur de la proposition de loi**. Celle-ci prévoyait initialement des peines de prison et la privation d’aides sociales pour les porteuses du voile intégral.

Source